

Le brigandage bernois ne passera pas !

La justice de Berne a tranché : « Ici, c'est Berne » ! Après la décision de la préfète et son instruction à charge, celle d'un tribunal assujetti à la raison d'Etat n'étonne personne. Se rangeant aux côtés de *Leurs Excellences* et des politicards probernois alimentés de ressentiments anti-jurassiens, le Tribunal cantonal administratif ajoute sa voix à l'iniquité révoltante dont on accable Moutier depuis le vote du 18 juin 2017. Selon Berne, la cité prévôtoise a commis un crime de lèse-majesté en voulant rejoindre le canton du Jura : sa punition n'en est que plus méritée !

Au délit des « caisses noires » d'il y a quarante ans répond le méfait d'une injustice qui fait honte à ses commanditaires. La partialité d'aujourd'hui confirme la forfaiture d'hier. Il n'y a rien là d'extraordinaire. Fidèle à sa réputation, le canton de Berne est prêt à tout pour empêcher l'œuvre de l'histoire. Telle est la leçon à tirer de son mépris à l'égard d'un scrutin régulier placé sous haute surveillance.

Par la sanction d'une cour bernoise, la majorité prévôtoise est une nouvelle fois bafouée. Notre colère, comme celle de tous les patriotes jurassiens, est immense. Elle ne peut trouver que la révolte comme réponse.

Aujourd'hui, la rue de Moutier nous appelle ! Nous en ferons le meilleur usage vendredi soir à 18 heures en y manifestant notre rejet du coup de force bernois. L'avenir de Moutier est dans le canton du Jura, et le crime de ceux qui conspuent nos droits fondamentaux doit être sévèrement sanctionné. Le brigandage politique bernois ne passera pas ! La preuve en sera administrée. La cité prévôtoise rejoindra le canton du Jura !

Vive la libération de Moutier, ville jurassienne!

Mouvement autonomiste jurassien

Moutier, le 29 août 2019